

DUNKERQUE-PORT

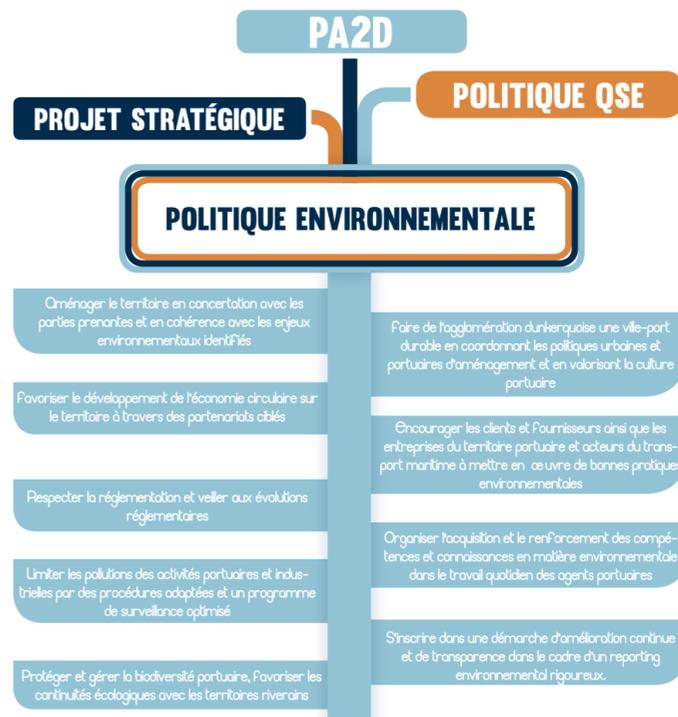
Une responsabilité environnementale

Avec l'adoption de la loi du 4 juillet 2008, Dunkerque-Port, établissement public de l'État, a vu ses missions évoluer passant d'un rôle d'exploitant à un rôle d'aménageur et de développeur, avec pour objectif le développement durable du territoire portuaire. Chacun des grands ports maritimes Français assurent ainsi les missions définies à l'article L. 5312-2 du Code des transports et en particulier :

- le développement, l'exploitation et l'entretien des accès maritimes et infrastructures portuaires ;
- le développement et la gestion de son domaine (zones industrielles et logistiques) ;
- la gestion et la préservation des espaces naturels dont il est propriétaire ;
- la promotion de l'offre de dessertes ferroviaires et fluviales ;
- l'aménagement et la gestion des zones industrielles ou logistiques liées à l'activité portuaire ;
- les actions concourant à la promotion générale du port.

Territoire aux multiples facettes, la zone industrielle-portuaire de Dunkerque est le siège de nombreux enjeux environnementaux liés à la préservation de la biodiversité, à la qualité des eaux et des sédiments, aux risques technologiques et naturels, ainsi qu'à la qualité de l'air dans un contexte de changement climatique.

Engagements de Dunkerque-Port



En tant qu'aménageur et gestionnaire de territoire, le GPMD veut contribuer au développement durable de ses activités et démontrer sa capacité à mettre en œuvre une politique environnementale efficace afin de maîtriser et réduire les effets sur l'environnement associés à ses activités. A travers les actions d'ores et déjà engagées dans le cadre du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PA2D), du Projet

Stratégique et de la Politique Qualité, Sécurité Environnement (QSE), Dunkerque-Port inscrit sa politique environnementale autour de 9 axes qui structurent son système de management environnemental. Ces derniers offrent un cadre d'action pour l'établissement des objectifs et cibles environnementales de Dunkerque-Port.

Dunkerque-Port : Certifié Ecoports

Dunkerque-Port s'est vu remettre le 7 juin 2018 la certification PERS (Port environmental Review System) du réseau Ecoports délivrée par l'European Sea Port Organisation (ESPO). Spécifique au domaine portuaire, cette certification de management environnemental a pour but de labelliser le bon suivi des règles et normes en vigueur ainsi que de récompenser l'implication dans des démarches et initiatives pour une meilleure performance environnementale portuaire. Cette reconnaissance européenne vient ainsi souligner les actions environnementales et d'ouverture menées par Dunkerque-Port depuis plus de dix ans dans le cadre de ses activités.

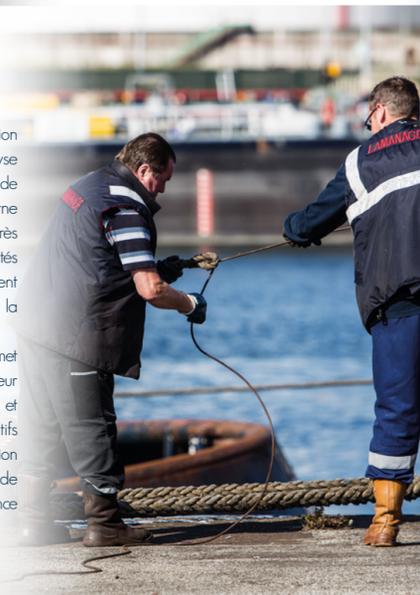


L'outil - PERS

PERS est avant tout un outil qui fournit à Dunkerque-Port la base pour le développement d'un Système de Management de l'Environnement (SME) à l'échelle de son territoire en identifiant les aspects environnementaux significatifs, les rôles et les responsabilités de chacun ou encore la conformité réglementaire. Un examen, dans le cadre du PERS, permet aux ports qui s'y soumettent de fixer des objectifs pour améliorer leurs performances environnementales ainsi que la gestion des espaces dont il ont la responsabilité en lien avec les parties intéressées. Il s'agit d'une démarche d'amélioration continue mise en œuvre dans le cadre d'une révision, d'une évaluation et d'une ambition d'amélioration constante de l'empreinte du port sur l'environnement.

Planification

Dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue, Dunkerque-Port a conduit une analyse environnementale des activités présentes à l'échelle de son territoire. Par l'intermédiaire d'une procédure interne intégrée au système de management portuaire, près de 250 aspects environnementaux liés aux activités identifiées ont été recensés. Ils concernent notamment le dragage, le stockage de matières dangereuses, la consommation d'énergie. Une analyse de ces aspects environnementaux permet sur la base de critères tels que l'impact sur le milieu, leur maîtrise, leur occurrence, de quantifier leur criticité et ainsi identifier les aspects environnementaux significatifs (AES). Ces derniers font l'objet d'une programmation annuelle d'actions en faveur de la réduction de leur criticité et de l'amélioration de la performance environnementale de Dunkerque-Port.



Thème de couverture

ECOPOINTS :

Une ambition européenne d'améliorer la performance environnementale des ports

Créée en 1993, l'European Sea Ports Organisation (ESPO) est une association qui réunit les ports maritimes européens autour du développement durable des activités portuaires. Le rôle principal de l'ESPO est de défendre les intérêts des ports de l'Union Européenne ou sein des instances communautaires. L'organisation, établie à Bruxelles, est à l'initiative du premier Code de « bonnes » pratiques environnementales en 1994 et la mise en place de la démarche Ecoports quelques années plus tard. Mis en place par la Fondation Ecoports, via le soutien financier de la Commission européenne, le Port Environmental Review System (PERS) est un label environnemental établi selon une méthodologie très stricte. Équivalent à la norme ISO 14001, mais destinée uniquement aux ports européens, il permet de faire évaluer par un auditeur indépendant (Lloyd's register) les modalités mises en œuvre par les ports afin de concrétiser les engagements pris dans le cadre de leur politique environnementale. Délivré sous l'égide de l'ESPO, le PERS contribue à l'amélioration continue de la performance environnementale des ports. La validité du certificat est de 2 ans renouvelable dans le cadre d'audits.



Mise en œuvre

La mise en œuvre d'un plan d'action favorable à l'amélioration de la performance environnementale de Dunkerque-Port impose l'emploi de ressources adaptées. A ce titre il s'est attaché à identifier les rôles, responsabilités et autorités des salariés dans le cadre d'un processus interne. Cette analyse a vocation d'assurer que l'entreprise, pour remplir ses missions, dispose de moyens humains en adéquation avec les compétences requises, dans le respect des obligations légales. Les rôles et responsabilités sont ainsi définis au travers de diagrammes proposés dans chaque mode opératoire intégré au système de management portuaire. En complément et afin d'identifier précisément l'ensemble des ressources financières allouées par Dunkerque-Port à la gestion de l'environnement, un outil nommé « comptabilité verte » est en cours de déploiement. Il a vocation à recenser l'ensemble des dépenses consacrées par le port à la préservation de l'environnement.

Évaluation

Dunkerque-Port dispose d'une veille juridique étendue à l'ensemble des thématiques environnementales. L'installation d'un Référentiel réglementaire a, dans un premier temps, permis d'identifier les textes et exigences réglementaires spécifiquement applicables aux activités de Dunkerque-Port sur le volet environnemental. Il constitue le support principal pour permettre au port d'évaluer sa conformité à la réglementation applicable. En complément, la conformité des actions mises en œuvre en regard de la politique environnementale est également évaluée. Cette analyse s'appuie notamment sur un panel d'indicateurs environnementaux suivis annuellement par Dunkerque-Port.

SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL (SME) DE DUNKERQUE-PORT Certifié PERS



Photographie : ©Dunkerque-Port, ©Studio Mallevaey, ©NAL, ©HAPPYDAY DUNKERQUE, ©Maël KERNEB, ©Laurent Mayeux Photographies

Reporting

Dans le cadre de la certification PERS, Dunkerque-Port s'engage à réaliser un reporting rigoureux de sa performance environnementale à minima à une fréquence biennale. A ce titre, un rapport environnemental sera publié par les services du port afin d'informer le public sur l'avancement des actions, l'évolution des AES, la performance des indicateurs (volume de sédiments dragués, moyenne annuelle des concentrations en PM10 dans l'air, écoblan, ...).

Ce processus itératif vient compléter les outils de gouvernance mis en œuvre dans le cadre du PA2D. Matinales Développement Durable, ateliers thématiques, Newsletters, bilans annuels associant l'ensemble des parties prenantes. Ainsi, les services de l'Etat, les collectivités, les associations, les universitaires, participent aux démarches de gouvernance de Dunkerque-Port et sont informés des travaux, réflexions, chantiers engagés par le port.

Mise à jour

La mise en œuvre du SME sur le territoire portuaire permet à Dunkerque-Port d'identifier des pistes de progrès à mettre en œuvre afin de développer la performance environnementale du port. Ces pistes d'amélioration s'appuient sur le bilan de l'état d'avancement des actions, les non-conformités, l'évolution des AES, les évolutions réglementaires mais également les enjeux globaux ou locaux régissant l'actualité du territoire.

Initiatives environnementales



Bonnes pratiques environnementales

Dans le cadre du PQ2D, Dunkerque-Port mène une politique volontariste en faveur d'un développement durable de la place portuaire. Depuis son lancement en 2014 et même en amont, de nombreuses actions ont émergé faisant de Dunkerque, un port exemplaire au niveau national. Les exemples sont nombreux, ils concernent notamment, les dragages et la valorisation

des sédiments non immergeables, la gestion de la biodiversité dans le cadre de la trame verte et bleue portuaire, la valorisation des flux de matière dans le cadre de l'économie circulaire ou encore l'adaptation aux changements climatiques, l'amélioration de la qualité de l'air et le report modal...



Écologie industrielle

Dans le cadre de sa mission d'aménagement et de gestion des zones industrielles, Dunkerque-Port encourage les nouveaux industriels désireux de s'implanter sur le port à s'insérer dans une démarche vertueuse d'écologie industrielle qui constitue un pilier de l'économie circulaire. Ainsi, au-delà des exemples réussis mis en œuvre par ArcelorMittal et ses partenaires par le passé (réseau de chaleur, production d'électricité à partir des gaz de haut fourneaux, valorisation des laitiers, ...) de nouvelles opportunités ont vu le jour grâce à l'engagement du port et la dynamique des entreprises du territoire. Les exemples se multiplient, ils concernent, ECOCEM (ciment écologique), Dunkerque-LNG (Réseau de froid). Le territoire portuaire, vu de façon élargie, représente à ce jour l'expérience la plus aboutie en matière d'écologie industrielle sur le territoire français en terme d'échanges industriels.



Intégration sociétale

Depuis 2008, année de la réforme portuaire, la Communauté urbaine de Dunkerque (CUD) et Dunkerque-Port ont structuré et conforté leur partenariat en faveur d'un développement durable du territoire. Déjà très engagée et impliquée dans la conception et la déclinaison du PA2D, la CUD constitue un partenaire majeur du port. Afin de valoriser la culture portuaire auprès de la population, Dunkerque-Port met en œuvre de nombreuses actions favorisant une meilleure intégration sociétale de la Zone Industrielle-Portuaire. A ce titre de nombreux événements à destination du public sont organisés chaque année. Dans la poursuite de ces initiatives, des réflexions associant de nombreux partenaires locaux ont débuté afin de concrétiser l'opportunité d'installer un Port Center sur l'agglomération dunkerquoise.

Économie circulaire

Dunkerque-Port a aménagé une plateforme de traitement fonctionnant sur le principe de la déshydratation naturelle permettant d'accueillir 60 000 m³ de vases par campagne de dragage. L'objectif de cet ouvrage aménagé en 2009 réside dans la stabilisation et l'assèchement des vases dont les concentrations en polluants ne permettaient pas le rejet en mer (réduction de la bio-toxicité, de la teneur en eau et en sel). Au-delà de l'amélioration de la qualité du milieu marin rendue possible par la suppression de sédiments historiquement pollués, Dunkerque-Port a développé de véritables filières de valorisation de ses sédiments non immergeables s'inscrivant dans une dynamique d'économie circulaire. Ainsi sur le port, des blocs béton, des éco-modèles paysagés et des routes réemploient ces vases permettant ainsi une économie durable en terme de ressources.



Patrimoine Naturel

Le territoire portuaire, caractérisé par une très forte artificialisation des milieux, abrite lui aussi de nombreuses espèces protégées et plusieurs habitats remarquables. Dans ce contexte Dunkerque-Port a souhaité passer d'une biodiversité passive à une planification de son développement à travers la gestion de ce patrimoine naturel au fur et à mesure de l'implantation des projets d'aménagements portuaire. Le Schéma Directeur du Patrimoine Naturel (SDPN) concrétise cette vision par la mise en œuvre d'une véritable trame verte et bleue à l'échelle du territoire portuaire, en lien avec la vision de l'agglomération dunkerquoise et celle de la Région. Au final sur les 3000 ha de réserve foncière dont Dunkerque-Port dispose, plus d'un tiers est et sera consacré à la préservation du patrimoine naturel dans des coeurs de nature et corridors écologiques du SDPN.

